

# Entretiens pharmaceutiques Asthme

## Patients concernés

Les patients de **18 ans ou plus** présentant une prescription de corticoïde inhalé dont la durée de traitement prévisible est supérieure ou égale à 6 mois

## Enjeux

Le pharmacien propose ce rendez-vous au patient atteint d'une pathologie (**Asthme** et **ACO**). Il a pour objectif de l'accompagner dans le suivi de son traitement afin qu'il le comprenne, se l'approprie et y adhère.

## Facturation à compter du 8 janvier 2025

---

(\*Cf. Rubrique “**En pratique**” ci-dessous)

*Exemples :*

- Au moment de l’adhésion du patient (démarrage de l’accompagnement) et de la réalisation de l’entretien d’évaluation, le pharmacien facture un acte TAC 0.01€ + acte ASI à 15€ ;
- Lors du 3<sup>e</sup> entretien de la première année d’accompagnement d’un patient, le pharmacien facture un acte ASI à 15€ ;
- **12 mois** devront séparer la facturation du 1<sup>er</sup> acte ASI de la 1<sup>ère</sup> année d’accompagnement et le 1<sup>er</sup> acte ASS de la 2<sup>e</sup> année.

Ces codes actes doivent **être facturés seuls**, c’est-à-dire indépendamment de toute autre facturation (médicaments, LPP...) ;

Le pharmacien s’identifie à la fois comme **prescripteur et exécutant**.

L’acte est pris en charge à **70%**.

Toutefois, la situation du patient doit être prise en compte :

- AT/MP si les traitements sont en lien avec un accident du travail ou une maladie professionnelle ;
- ALD si les traitements sont en lien avec une affection de longue durée ;
- maternité.

La date des soins doit correspondre à la date de l’entretien.

## En pratique

**Quels sont les outils utiles à la réalisation de l’entretien ?**

- [Le guide d’accompagnement](#) : support indispensable afin de structurer l’échange et recueillir les informations essentielles,

- Les fiches de suivi : élaborées par le service SOFIA de l'Assurance Maladie en concertation avec la Société de pneumologie de langue française, la Fédération française de pneumologie et l'association de patients Asthme et Allergies.

#### Formulaires des entretiens thématiques :

- Principes du traitement : Faire comprendre au patient les mécanismes de l'asthme ; Lui expliquer l'action du traitement de fond et celui du traitement de crise ; Valider la compréhension du patient en lui demandant de reformuler à sa manière ;
- Techniques d'inhalation : Apprendre au patient à utiliser correctement son inhalateur ;
- Effets du traitement : Faire comprendre au patient les mécanismes de l'asthme ; lui expliquer l'action du traitement de fond et celui du traitement de crise ; valider la compréhension du patient en lui demandant de reformuler à sa manière.
- Observance : **Évaluer** l'adhésion et l'observance du traitement ; **sensibiliser** le patient à l'importance de cette observance du traitement de fond ;
- Facteurs déclenchants : Identifier avec le patient les facteurs déclenchants de son asthme, à l'aide notamment d'un mémo ; l'informer sur les mesures d'éviction ; prévenir son médecin d'éventuels facteurs nouvellement identifiés.
- Entretien de conclusion : Offre une vision d'ensemble de l'accompagnement et devant être mis à jour au fur et à mesure de celui-ci.

Le pharmacien doit **enregistrer ce dernier formulaire dans le DMP** de son patient et **le transmettre**, dans l'idéal par messagerie sécurisée, **à son médecin traitant**.

## Bon à savoir

La Convention 2022 précise que ces accompagnements, après la réalisation de l'entretien initial à l'officine, peuvent se dérouler **au domicile du patient ou par télésoin**.

**La rémunération est identique** à celle des accompagnements réalisés à l'officine.

**Toutefois, lorsqu'un entretien est réalisé en télésoin, le code traceur TPH à 0,01€ doit être facturé en plus du code acte de l'entretien mené.**

## Définition

Les corticoïdes constituent le traitement de référence de l'asthme persistant, mais ce traitement s'avère parfois insuffisant.

Un accompagnement pharmaceutique peut être mis en place pour les patients présentant une prescription de corticoïdes inhalés supérieure ou égale à 6 mois afin de favoriser l'adhésion au traitement et d'en améliorer l'efficacité.

## A lire

ameli.fr pour les pharmaciens : [Comment accompagner un patient asthmatique ?](#)

[Mémo aide à la facturation](#)

Site utile : [Guide ZÉPHIR \(splf.fr\)](#)